



www.paysdelunel.fr

Lunel, le 08 février 2022

Monsieur le Président
Monsieur Frédéric TOUZELLIER
Syndicat Mixte SCoT Sud Gard
1 Rue du Colisée
30900 NIMES



Affaire suivie par : Anne Teyssier
Tél : 04 67 83 54 10
E-mail : a.teyssier@paysdelunel.fr
Réf : 142-2022/AmT/AT

Objet : Avis PPA – *Projet arrêté de modification simplifiée n°1 du SCoT Sud Gard*

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me transmettre pour avis les documents de projet arrêté de la modification simplifiée n°1 du SCoT Sud Gard.

Il est rappelé que la Loi ELAN renforce les compétences des SCoT en matière d'application de la loi Littoral. Ceux-ci doivent déterminer les critères d'identification des agglomérations, villages et des secteurs déjà urbanisés prévus à l'article L.121-8 du code de l'urbanisme, et en définir la localisation.

Afin de permettre aux SCoT de mettre en œuvre rapidement cette mesure, la loi ELAN prévoit le recours à une procédure de modification simplifiée.

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte du SCoT Sud Gard a décidé de saisir cette possibilité offerte par la loi pour compléter le volet littoral de son SCoT approuvé le 10 décembre 2019. La modification simplifiée n°1 du SCoT Sud Gard, initiée par délibération du conseil syndical du 05 octobre 2020, vise par conséquent à :

- Définir des critères d'identification des autres secteurs déjà urbanisés (SDU) prévus à l'article L.121-8 du code de l'urbanisme ;
- Localiser les SDU, qui, hors des espaces proches du rivage (EPR), peuvent se densifier sans extension par des opérations de logements ou d'hébergements ou de services publics ;
- Supprimer la notion de hameau nouveau intégré à l'environnement et d'ensemble bâti traditionnel.

Conformément à l'article L.143-33 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après examen, le projet de modification simplifiée n°1 du SCoT Sud Gard ne fait l'objet d'aucune observation de la part de mes services.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma parfaite considération.

*Le Président du SCoT du Pays de Lunel,
Maire de Lunel,*

Pierre SOUJOL



152, chemin des merles
CS 90229
34403 Lunel Cedex 3
Tél : 04 67 83 87 00
Fax : 04 67 83 55 23
www.paysdelunel.fr
contact@paysdelunel.fr